



Fédération Française
de Spéléologie

Protocole d'accord franco-bulgare

Sur la base du protocole d'accord passé entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports (signé à Paris le 21 novembre 1994),

la Fédération bulgare de spéléologie et la Fédération française de spéléologie représentant respectivement les structures spéléologiques en Bulgarie et en France,

il a été convenu que :

- 1.** Les signataires s'engagent à développer les échanges spéléologiques et les activités d'exploration entre leurs deux pays, notamment dans les domaines scientifique, culturel, sportif, technique, associatif, dans l'exploration et l'étude du milieu naturel et artificiel, la protection et la conservation du patrimoine karstique. Ce développement sera coordonné par les organes de direction des deux parties signataires, en liaison avec les commissions spécialisées concernées.
- 2.** Chacun des pays, via ses signataires, communiquera à l'autre toute information nationale en rapport avec les échanges en cours, ceci pour diffusion auprès des responsables des commissions concernées.
- 3.** Chaque fédération décidera seule des manifestations auxquelles elle entend mandater des représentants et négociera avec les structures concernées les conditions de leur participation. Toute personne intervenant au titre des structures devra être mandatée par écrit. Aucune des parties signataires ne pourra être engagée par des personnes intervenant à titre personnel et/ou sans mandatement reconnu.
- 4.** Toute reconnaissance par l'un des signataires de projets d'échange ou d'action commune devra être dans la ligne directrice du protocole et de ses annexes, et avoir fait l'objet d'une acceptation explicite de ceux-ci.
- 5.** Chaque fédération s'engage mutuellement dans le cadre des échanges bigouvernementaux à accueillir, lors d'une manifestation nationale, deux représentants de chaque fédération. L'engagement de prise en charge ne concerne que la durée de la manifestation.
- 6.** Cet accord est signé afin d'officialiser les traditionnelles relations amicales entre les spéléologues français et bulgares.

Fait à Paris, le 23 avril 1996

Damien DELANGHE, président de la Fédération française de spéléologie

Petar BERON, président de la Fédération bulgare de spéléologie